

PREFET DE VAUCLUSE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 8 octobre 2013

Adresse postale

Services de l'État en Vaucluse
DREAL PACA
Unité Territoriale de Vaucluse
84905 AVIGNON cedex 09

Adresse physique

DREAL PACA
Unité Territoriale de Vaucluse
Cité Administrative – Bâtiment 1
Cours Jean Jaurès
84000 AVIGNON
(Entrée : Avenue du 7e Génie)

N° S3IC : 064.1270 – P2
Réf. : D-0062-2013-UT84-Sub4

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement.
Société BETONS GRANULATS SYLVESTRE SAS à Cabrières d'Avignon (84).

P.J. : Un projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure.

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Sommaire

1 - Présentation du dossier.....	2
2 - Visite d'inspection.....	2
3 - Propositions de l'inspection des installations classées.....	3

1 - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Raison sociale : SAS BETONS GRANULATS SYLVESTRE,
Siège social : 850, Chemin des Veginières, Maubec (84660),
Adresse du site : Route de Lagnes, Cabrières d'Avignon (84220),
Statut juridique : Société par actions simplifiée,
N° de SIRET : 316 142 058 00015,
Registre de Commerce : Avignon B 316 142 058,
Code APE : 0812 Z,



Plan de situation (source : IGN)

La société BETONS GRANULATS SYLVESTRE exploite une carrière située route de Lagnes sur le territoire de la commune de Cabrières d'Avignon (84220).

Cette carrière est régulièrement autorisée par l'arrêté préfectoral du 19 juillet 1990 pour trente ans.

2 - VISITE D'INSPECTION

Une visite d'inspection de la carrière a été réalisée le 2 octobre 2013 suite à la transmission en date du 24 septembre 2013, par la Direction départementale de la protection des populations d'un courrier émis par l'association France Nature Environnement en date du 11 septembre 2013.

Ce courrier émis à l'attention de la société SITA MEDITERRANEE NOVERGIE, située à Vedène, mentionne la présence d'un stockage de mâchefers (déchets non dangereux et non inertes) sur le site de la carrière exploitée par la société BETONS GRANULATS SYLVESTRE.

Lors de cette visite, nous avons constaté la présence d'un stock de mâchefers maturés s'élevant à environ 10 000 tonnes (environ 6 500 m³) en attente d'être valorisés et provenant de la société SITA MEDITERRANEE NOVERGIE, située à Vedène.

La société BETONS GRANULATS SYLVESTRE SAS exploite donc une installation de transit de déchets non dangereux et non inertes, de type mâchefers, pour un volume supérieur ou égal à 1 000 m³ sans bénéficier de l'autorisation préfectorale prévue par l'article L. 512-1 du code de l'environnement, au titre de la rubrique n° 2716 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

3 - PROPOSITIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Considérant ce qui précède et conformément à l'article L. 171-7, nous proposons d'engager la procédure visant à mettre en demeure l'exploitant de régulariser sa situation administrative, dans un délai maximum de trois mois :

- soit en déposant un dossier d'autorisation d'exploiter conformément aux articles R. 512-3 à R. 512-10 du code de l'environnement,
- soit réalisant la cessation de l'activité irrégulière conformément aux articles R. 512-39-1 du code de l'environnement.

Par ailleurs, un rapport vous sera adressé concernant la gestion de ces mâchefers par la société SITA MEDITERRANNEE NOVERGIE.

L'Inspecteur de l'environnement,

Vérifié, validé et transmis avec avis conforme,
à Monsieur le Préfet de Vaucluse,
Pour la directrice et par délégation,
Le chef de l'unité territoriale de Vaucluse,